

ACCESS THE GAME (ATG)

Document 5 — Annexe sociale Le partenariat avec « Les Enfants du Ndé »

1. Présentation de l'association « Les Enfants du Ndé »

« Les Enfants du Ndé » est une association d'une vingtaine d'année, à but non lucratif, créée et immatriculée à Paris, dont l'objet est le soutien aux enfants du département du Ndé, au Cameroun — l'un des départements les plus modestes du pays. C'est dans ce cadre qu'ATG Football lui a proposé de porter, à ses côtés, le volet associatif du dispositif Access The Game.

2. Le partenariat

Le choix d'un partenariat avec « Les Enfants du Ndé » répond à deux objectifs : bénéficier des tarifs préférentiels souvent accordés aux associations d'intérêt général par les gestionnaires d'équipements et les collectivités, et inscrire le dispositif dans un cadre reconnu pour sa légitimité et sa transparence.

Le principe du but non lucratif implique que l'association réaffecte les fonds reçus à la réalisation de son objet social. Access The Game s'appuie sur ce partenariat pour transformer les retombées de son dispositif sportif — ouvert aux joueurs et aux joueuses U16-U20 — en bénéfice concret pour les enfants du Ndé. Le programme porte parallèlement une ambition forte d'inclusion dans la détection : au minimum 15% des effectifs globaux sont réservés aux joueuses, afin de donner davantage de visibilité aux talents féminins, quel que soit leur club ou leur territoire.

3. Les engagements pris

a) Reversement intégral des éventuels bénéfices

Les éventuels bénéfices dégagés par l'ensemble du parcours Access The Game — étape 1 à 7,99€, étape 2 à 39,99€ et étape 3 à 75€ — seront intégralement reversés à l'association « Les Enfants du Ndé », pour la réalisation de projets scolaires et sociaux en faveur des enfants du département du Ndé, une fois les charges du dispositif couvertes.

b) Fournitures scolaires

Une cinquantaine d'enfants du département du Ndé seront équipés en fournitures scolaires, grâce aux fonds reversés à l'association à l'issue du dispositif.

c) Couverture santé (mutuelle)

Ces mêmes enfants bénéficieront d'une couverture santé (mutuelle), financée sur les mêmes fonds, afin de leur assurer un accès aux soins qui leur fait aujourd'hui souvent défaut.

d) Don du matériel sportif du dispositif

À l'issue de l'étape 3 (tournoi final), l'ensemble du matériel sportif réutilisable prévu à cet effet — maillots, chasubles, plots, ballons et autres équipements — sera récupéré, puis expédié et offert aux jeunes ainsi qu'aux écoles, collèges et lycées du département du Ndé. Cet engagement ne dépendra pas de la réalisation d'un bénéfice : il sera mis en œuvre systématiquement à l'issue du tournoi. Le tournoi final réunira 678 participants, dont 576

joueurs et 102 joueuses, soit un peu plus de 15% de participantes féminines, conformément à l'engagement d'inclusion du programme.

4. Gouvernance du partenariat

- Les comptes des trois étapes (recettes et dépenses) seront tenus de façon transparente par ATG Football / Juridicare.
- Le montant du bénéfice éventuel sera déterminé une fois l'ensemble des charges des trois étapes couvertes, puis communiqué à l'association.
- Les sommes reversées seront affectées en priorité aux fournitures scolaires et à la couverture santé des enfants bénéficiaires, puis, selon le solde disponible, à d'autres projets scolaires et médicaux définis conjointement avec l'association.
- Un bilan annuel de l'utilisation des fonds sera établi conjointement par ATG Football et l'association « Les Enfants du Ndé ».

5. Mécanismes de transparence

Le partenariat repose sur trois principes simples : la traçabilité des comptes des trois étapes, la communication régulière à l'association de l'état des reversements, et l'indépendance de l'association dans l'affectation des fonds reçus à ses projets scolaires et médicaux. Ces principes permettent de vérifier les retombées sociales du dispositif, tandis que son engagement d'au moins 15% de joueuses inscrit également Access The Game dans une logique d'inclusion et d'égalité d'accès à la visibilité sportive.